

STRATÉGIE & COMMUNICATION DIGITALE

RENFORCER LA VISIBILITÉ DE SON ÉTUDE NOTARIALE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX DÉBUTANTS

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Créer et optimiser des profils professionnels sur LinkedIn, Facebook et Instagram.
- ✓ Construire une image de marque numérique adaptée au métier de notaire.
- ✓ Développer une stratégie pour accroître la notoriété locale.

PÉDAGOGIE : Christine Cortes, chargée de mission social média, spécialisée dans l'accompagnement des professions réglementées, notamment les études notariales, dans leur stratégie de communication sur les réseaux sociaux.

PROGRAMME

EN DISTANCIEL COLLECTIF

SÉQUENCE 1

COMPRENDRE L'INTÉRÊT DES RÉSEAUX SOCIAUX POUR UNE ÉTUDE NOTARIALE

- Appréhender les spécificités et usages pour accroître la visibilité, développer des relations de proximité avec le public et valoriser l'expertise notariale.

LES FONDAMENTAUX DE LA COMMUNICATION SUR LINKEDIN

- Être capable de créer une page professionnelle LinkedIn et appréhender la plateforme (description optimisée, bannière visuelle, publications). Découvrez les codes spécifiques de LinkedIn pour attirer un réseau qualifié et positionner votre étude comme un acteur incontournable du secteur.

LES FONDAMENTAUX DE LA COMMUNICATION SUR FACEBOOK

- Apprenez à créer une page professionnelle Facebook efficace (description, bannière visuelle, contenus adaptés.) Découvrez les codes spécifiques de Facebook, tels

que l'utilisation des groupes locaux, des événements et des publications engageantes pour attirer une audience qualifiée.

SÉQUENCE 2

LES FONDAMENTAUX DE LA COMMUNICATION SUR INSTAGRAM

- Apprenez à créer une page professionnelle Instagram attractive (bio efficace, visuels esthétiques...). Découvrez les codes spécifiques d'Instagram (hashtags, stories, réels...) pour engager votre audience et positionner votre étude sur ce réseau dynamique.

CRÉER UNE STRATÉGIE DE CONTENU ADAPTÉE

- Élaborer un calendrier éditorial, produire des publications engageantes (conseils pratiques, valorisation des services) et adapter les formats à chaque plateforme pour maximiser l'impact.

BONNES PRATIQUES

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
 CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)

DURÉE : 7 heures (soit 2 séquences de 3h30 en collectif et en classe virtuelle)

COÛT DE LA PRESTATION :
 516€ TTC soit 430€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ :
 Notaires et collaborateurs en offices, notaires et permanents des instances. 8 participants maximum.

PRÉREQUIS :
 Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES :
 Formation dispensée par visioconférence avec projection de supports. La participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est fortement recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
 Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :
 Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
 Inscriptions sur : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT.
 Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.
 Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
 Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
 A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.